

israéliennes sont engagées avec les Palestiniens qui vivent à Gaza et en Cisjordanie dans un conflit sanglant et démoralisant. La violence que l'on observe dans les territoires occupés, violence qui est le fait des deux parties au conflit, interpelle notre conscience et nos coeurs, et elle met nos convictions à l'épreuve.

Un grand nombre d'entre vous ont communiqué avec le Premier ministre ou moi-même pour commenter les événements déchirants de ces trois derniers mois. Environ 2 000 Canadiens, jusqu'à maintenant, ont pris la peine de nous écrire. Ces lettres sont, dans une bonne proportion, réfléchies. La plupart se veulent constructives. Il y en a plusieurs dont la rédaction, de toute évidence, ne s'est pas faite sans douleur. Ces lettres ont pour dénominateur commun la préoccupation, et aussi l'attente que le gouvernement canadien, tout en ne perdant jamais l'histoire de vue, n'hésitera pas à aborder de façon positive ce que les auteurs de ces lettres considèrent comme une situation critique.

Je souhaiterais apporter un début de réponse à ces représentations et vous me permettez de parler sans détour. Les violations des droits de la personne auxquelles nous avons assisté en Cisjordanie et à Gaza au cours de ces dernières semaines terribles sont totalement inacceptables. Dans de nombreux cas, elles sont illégales en vertu du droit international. Le recours à des munitions chargées pour rétablir l'ordre, l'utilisation de gaz lacrymogènes pour intimider des familles dans leur foyer, les coups portés de façon à mutiler et, ainsi, neutraliser des jeunes et prévenir de nouvelles manifestations : voilà autant de méthodes auxquelles on assiste depuis quelques mois. Des fonctionnaires des Nations Unies, des observateurs de la Croix-Rouge, des équipes internationales de médecins et d'avocats, sans parler des médias, affirment qu'il est quasiment certain que ces méthodes sont utilisées délibérément comme instruments de la politique dite de la "main de fer", laquelle vise à restaurer le contrôle israélien par la force et par la peur. Ces interventions semblent s'inscrire dans une logique de l'endiguement antérieure aux troubles récents. Trop souvent, elle s'est traduite par la violation de la règle du droit, y compris par des détentions administratives, le recours - officiellement autorisé - à ce qu'on appelle des "pressions physiques modérées" sur les détenus, et une politique d'implantation dans les territoires occupés contraire au droit international.

De tels actes, quel que soit le contexte historique, quelles que soient les provocations, choquent les Canadiens - tout comme, d'ailleurs, tant d'Israéliens, que consternent et affligent